

NOUVEL HAY MAGAZINE

SANS FRONTIÈRES

Tensions au Siunik : l'armée de l'Azerbaïdjan envahit l'Arménie

L'Arche de Noé
Noyan Tapan
L'ESSENTIEL
Depuis le 4 Mai 1993
no 20 (14e année)
14 MAI

Nikol Pashinyan informe Vladimir Poutine de la situation dans la région de Syunik



Le Premier ministre par intérim, Nikol Pashinyan s'est entretenu par téléphone avec le Président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine.

Nikol Pashinyan a également informé le Président Poutine qu'il avait fait part de cette situation à l'OISE, d'instaurer des consultations conformément à l'article 2 des protocoles du Traité de sécurité collective.

Vladimir Poutine a jugé inadmissible la nouvelle escalade, a exprimé l'espoir que la situation puisse être stabilisée dans les plus brefs délais et que les conditions nécessaires soient réunies pour mettre en œuvre les accords conclus dans les déclarations trilatérales du 9 novembre 2020 et du 11 janvier 2021. Le parti russe a réaffirmé qu'elle était prête à continuer à exercer des efforts de médiation active en vue d'assurer la stabilité dans la région.

Les interlocuteurs ont convenu que la situation devait être réglée par le retrait des troupes azerbaïdjanaises à leurs positions de départ.

Nikol Pashinyan et Emmanuel Macron ont eu un entretien téléphonique



Le Premier ministre par intérim, Nikol Pashinyan a eu un entretien téléphonique avec le Président français, Emmanuel Macron. L'conversation a eu lieu sur l'initiative de la partie française.

Les dirigeants de l'Arménie et de la France ont discuté de la situation créée sur le territoire souverain de l'Arménie d'après l'invasion des forces armées azerbaïdjanaises dans la région de Syunik et des mesures à prendre pour résoudre la question.

Le Président français a exprimé son soutien aux autorités et au peuple arméniens pour le règlement pacifique de la question. Emmanuel Macron a rappelé l'attachement de la France à l'intégrité territoriale de l'Arménie et marqué la nécessité d'un retrait immédiat des troupes azerbaïdjanaises du territoire souverain arménien.

Les troupes azerbaïdjanaises refusent de quitter le territoire arménien

Depuis deux jours les troupes azerbaïdjanaises refusent de quitter le territoire arménien. Le Ministère arménien de la Défense a signalé que le 13 mai, les forces armées azerbaïdjanaises ont à nouveau tenté de se diriger vers Siounik et Vardzira sous prétexte de « clarifier les frontières ». Le Conseil de sécurité de l'Arménie s'est réuni jeudi afin de discuter de la situation que Pashinyan a décrit comme étant une crise grave. Pashinyan a de nouveau dénoncé les actions de l'Azerbaïdjan comme une provocation planifiée. S'exprimant lors de la session d'urgence de son Conseil de sécurité, Pashinyan a affirmé qu'en tout d'environ 250 soldats azerbaïdjanais se trouvent à l'intérieur des frontières internationalement reconnues de l'Arménie. Il a ajouté qu'ils utilisent de fausses cartes pour revendiquer ce territoire. Pashinyan a laissé entendre que les actions de l'Azerbaïdjan pourraient viser à provoquer un affaiblissement armé avec l'Arménie. Il a noté que l'armée azerbaïdjanaise doit commencer des exercices à grande échelle dimanche et a souligné les récentes menaces du président azerbaïdjanais Ilham Aliyev d'ouvrir par la force un corridor reliant l'Azerbaïdjan à son exclave Nakhitchevan via Syunik. Les négociations avec la participation des représentants de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan et de la Russie sur la situation à la frontière n'ont pas donné de résultats jeudi, elles se poursuivront le 14 mai.

Le parquet ouvre une enquête sur la double nationalité d'Armen Sarkissian



Selon le président de la Chambre des avocats, Ara Zakhariants, une affaire pénale a été ouverte en lien avec la dissolution de la double nationalité du président Armen Sarkissian. Zakhariants rappelle que 53 avocats avaient soumis un rapport sur cette question. Le Service spécial des enquêtes (SIS) a refusé de déposer une plainte pénale, contre laquelle les avocats ont déposé une plainte.

Le président de la Chambre des avocats a annoncé que le parquet général avait révoqué la décision du SIS et ouvert une procédure pénale au titre de l'article 325, 1 du code pénal (fausseté, vente ou utilisation de documents).

Il convient de noter que, selon la Constitution arménienne, seul un homme politique qui est citoyen arménien depuis dix ans peut être élu président. Un mois avant qu'Armen Sarkissian ne soit élu président en 2018, Hetq a publié des données du registre des entreprises britanniques, selon lesquelles Armen Sarkissian était toujours citoyen britannique en 2014.

à lire dans NOYAN TAPAN , l'Arche de Noé , l'édition en français